



- Pour obtenir des informations additionnelles
- Pour connaître les ressources
- Pour vous inscrire aux rencontres d'information prénatale

Communiquez avec votre CLSC

Fiche d'information **prénatale**

Interventions obstétricales possibles lors de l'accouchement

La plupart des accouchements se déroulent sans incident et ne nécessitent pas d'intervention particulière.

Dans certains cas, des difficultés ou des complications peuvent survenir et, dans ces cas, les interventions obstétricales contribuent à assurer la sécurité, la santé et le bien-être de la mère et du bébé.

Des mesures seront prises pour diminuer le recours aux interventions obstétricales évitables pour les femmes à faible risque.

Les raisons d'effectuer des interventions obstétricales doivent donc être pertinentes, documentées et faire l'objet d'un consentement éclairé.

Cependant :

- Les interventions obstétricales peuvent entraîner un risque de recours à d'autres interventions;
- Il existe des preuves scientifiques suffisantes pour encourager l'accouchement vaginal naturel.

Voici quelques interventions possibles :

Induction (déclenchement artificiel du travail) :

- S'il y a rupture des membranes et que les contractions ne commencent pas;
- Si la santé de la mère ou du bébé justifie le déclenchement du travail;
- Si la grossesse a dépassé 41 semaines.

Différentes méthodes existent pour induire le travail.

Stimulation du travail (augmenter médicalement la fréquence et la force des contractions) :

- Si le col ne se dilate pas;
- Si les contractions sont trop espacées ou pas assez fortes pour permettre au travail de progresser.

Épisiotomie (incision au niveau du périnée) :

- Si la santé du bébé nécessite un accouchement urgent.

L'épisiotomie de routine n'est pas recommandée.

Accouchement assisté (ventouse obstétricale, forceps) :

- Si le bébé tolère mal les poussées;
- Si les poussées ne sont pas suffisantes pour permettre la naissance du bébé.

La ventouse obstétricale et les forceps sont utilisés au moment de la poussée afin de guider la sortie du bébé.

Surveillance par monitoring fœtal continu :

- Si la surveillance accrue du bébé est médicalement nécessaire;
- Si la grossesse ou l'accouchement présentent un risque.

Césarienne en travail (césarienne d'urgence) :

- S'il y a arrêt de la progression du travail;
- S'il y a échec de l'utilisation des forceps ou de la ventouse;
- Si la position du bébé ne permet pas un accouchement sécuritaire;
- Si des complications peuvent compromettre la santé de la mère ou du bébé.

Césarienne planifiée :

- Si le placenta est placé directement sur le col;
- Dans certains cas de présentation par le siège;
- En cas de césarienne antérieure **AVEC** des conditions obstétricales non favorables à un accouchement vaginal (l'accouchement vaginal après antécédent de césarienne [AVAC] est possible dans plusieurs cas);
- Si des complications peuvent compromettre la santé de la mère ou du bébé.

La césarienne n'est pas un choix, elle découle d'une urgence obstétricale ou d'une indication médicale.

Source :

1. SOGC (2010). *Partir du bon pied : de la préconception à la naissance de votre bébé*, 4^e édition, Meilleur départ.

Extrait et adapté de :

- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESS). *Mesures prometteuses pour diminuer le recours aux interventions obstétricales évitables pour les femmes à faible risque*, septembre 2012.
- SOGC-Quarisma, Tronc commun provincial d'information prénatale. *La surveillance fœtale pendant le travail; Déclenchement et stimulation du travail; L'accouchement du siège; La césarienne; L'accouchement vaginal après antécédent de césarienne (AVAC)*, INSPQ, 2012 (document de travail).

RESSOURCES :

- Agence de la santé publique du Canada : www.phac-aspc.gc.ca/hp-gs/index-frs.php
- Dépliant sur la césarienne de l'Association pour la santé publique du Québec : www.aspq.org
- INSPQ. *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans, guide pratique pour les mères et les pères*, Les publications du Québec : www.inspq.gc.ca/mieuxvivre/
- Site de la Société des obstétriciens et des gynécologues du Canada : www.sogc.org

Janvier 2014

Centre de santé et de services sociaux
du Sud de Lanaudière

Centre de santé et de services sociaux
du Nord de Lanaudière

Agence de la santé
et des services sociaux
de Lanaudière
Québec 